

<p><b>NOM :</b> _____</p> <p><b>Prénom :</b> _____</p> <p><b>Date de naissance :</b> _____</p> <p><input type="checkbox"/> nouvel élève, première année dans l'école Léon Leblanc.</p> <p><input type="checkbox"/> ancien élève, inscrit depuis _____ an(s).</p> <p><i>(fournir une assurance pour les mineurs)</i></p>	<p><b>Coordonnées</b></p> <p>Responsable légal (si mineur) : _____</p> <p>Adresse postale: _____</p> <p>_____</p> <p>Téléphone (portable de préférence) : _____</p> <p>Adresse mail : _____</p> <p><i>(fournir un justificatif de domicile)</i></p>
---	---

<p><b>COURS INDIVIDUELS</b></p> <p>(du lundi au samedi selon l'instrument) piano, guitare, violon, batterie, saxophone, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, flûte irlandaise, chant. Durée : 30 min.</p> <p>Instrument : _____</p> <p>TARIFS : <i>cocher</i></p> <p><input type="checkbox"/> Couturiots : <b>125€ par trimestre</b>, soit 375€ par an.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors-Commune : <b>165€ par trimestre</b>, soit 495€ par an.</p>	<p><b>COURS COLLECTIFS</b></p> <p>(le mercredi) jardin musical (3/4 ans) : 1h, éveil musical (5/6 ans) : 1h, flûte à bec ou flûte irlandaise : 30 min.</p> <p>Activité : _____</p> <p>TARIFS : <i>cocher</i></p> <p><input type="checkbox"/> Couturiots : <b>40€ par trimestre</b>, soit 120€ par an.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors-Commune : <b>50€ par trimestre</b>, soit 150€ par an.</p>	<p><b>SOLFÈGE</b></p> <p>(le mercredi)</p> <p><u>cours collectifs</u> exclusivement, de 30 à 60min selon l'effectif du groupe .</p> <p>TARIFS : <i>cocher</i></p> <p><input type="checkbox"/> Débutant en 1ère année d'instrument : <b>offert.</b></p> <p><input type="checkbox"/> Débutant autre : <b>20€ par trimestre</b> soit 60€ par an.</p> <p><input type="checkbox"/> Initié : <b>20 € par trimestre</b> soit 60€ par an.</p>
--	--	---

## Paielements

Tout trimestre commencé est dû. Les paiements sont **trimestriels** et sont à envoyer directement au **Trésor Public**, après réception d'un titre de paiement. Les titres sont émis en **octobre**, en **janvier** et en **avril**.

Il est possible de régler l'année complète au premier trimestre.

cocher

Paiement en trois fois

Paiement en une fois

*entourer la réponse choisie*

### Location

Demande de location d'un instrument auprès de l'école de musique  
(retirer le formulaire auprès du professeur): OUI / NON

### Photos

J'autorise la commune à publier des photos de cours me représentant  
ou représentant mon enfant : OUI / NON

### Déplacements

J'autorise mon enfant à se rendre seul à son cours  
(non applicable au jardin musical et à l'éveil musical) : OUI / NON

### Attestation

Demande d'une attestation d'inscription : OUI / NON

### Conditions

- Une année compte 34 semaines (3 trimestres de 12,11 et 11 semaines).
- Pour une progression satisfaisante, l'apprentissage de la musique demande un travail régulier de l'élève en dehors des cours.
- La location (ou l'achat) de l'instrument et l'achat des partitions sont à la charge de l'élève.
- L'inscription est possible tout au long de l'année (cours individuels seulement).
- Un élève n'étant pas à jour de son inscription à sa troisième séance se verra refuser l'accès au cours.
- Le règlement intérieur (distribué à l'inscription) et le protocole sanitaire imposé dans l'établissement doivent être respectés par tous les élèves et par leurs familles.
- Les remboursements seront exceptionnels et soumis à l'avis du maire de la commune.

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et du règlement intérieur de l'école de musique. Je m'engage à m'y conformer.

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

(représentant légal de : \_\_\_\_\_ )

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature : *précédée de la mention « lu et approuvé »*

Les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées sur un fichier informatisé par la commune de La Couture-Boussey dans le but exclusif de suivre les inscriptions et paiements relatifs à l'école de musique municipale.

Elles seront conservées pendant trois ans au-delà de la dernière année d'inscription. Conformément aux « lois informatiques et libertés » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant la mairie.